

C'est la seule formalité nécessaire, et l'inscription est gratuite. Les noms des membres, après avoir été inscrits ici, sont envoyés à Padoue et déposés sur le tombeau du Saint, afin d'attirer plus particulièrement sur eux la protection du Thaumaturge.

Plusieurs personnes ayant exprimé le désir d'avoir des billets d'agrégation, nous en avons fait imprimer qui, outre une jolie vignette de saint Antoine, portent le *Bref*, le *Répons miraculeux*, les *Litanies* en l'honneur du Saint, et les conditions, obligations et indulgences de l'Association. Ces billets se vendent \$1.00 le cent ou un sou chacun. On comprend que l'on devra ajouter aussi les frais d'expédition si on veut les recevoir par la poste. Autrement nous ne saurions nous engager à en envoyer, car l'Association n'a pas de revenus à cette fin. Nous prévenons toutefois les nouveaux membres qu'ils seront inscrits comme ceux qui auront des billets, et jouiront des mêmes avantages. Car le billet n'est pas une condition nécessaire. Il n'y a que l'inscription qui soit strictement requise.

Nous tenons, au même prix, des billets signés d'avance à la disposition de MM. les curés qui voudront établir l'Association universelle dans leur paroisse. Il n'auront qu'à recueillir les noms des membres et à nous envoyer ensuite leurs listes, et nous les inscrirons dans nos registres.

LE DIRECTEUR DE L'ASS. UNIV.

— 0 —

CHRONIQUE DE LA DEVOTION A SAINT ANTOINE

LEWISTON, ME—ASILE HEALY—Après avoir lu le *Message*, nous résolûmes d'installer une statue de saint Antoine dans la chapelle de notre orphelinat. La cérémonie eut lieu le 8 décembre dernier, et fut aussi solennelle que possible. Le R. P. Hébrard, Dom., donna un magnifique sermon qui fit naître dans les cœurs la plus grande confiance au bon